



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 15 février 2016

# Communiqué de presse

## Dépôt des dossiers de demande d'indemnisation suite aux pluies des 5 et 6 novembre 2015

Suite au Comité Interministériel du Fonds de Secours (CIFS) du 19 janvier 2016, le ministère de l'Outre-Mer a autorisé l'intervention du fonds de secours afin de permettre l'indemnisation des exploitations agricoles touchées par la calamité pluies des 5 et 6 novembre 2015, selon les modalités suivantes :

Objet	Spéculations retenues	Communes concernées
Pertes de fonds	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apiculture</li><li>• Canne à sucre</li><li>• Banane</li><li>• Arboriculture</li><li>• Élevage (animaux)</li><li>• Infrastructures (traces, clôtures, éboulements, etc)</li></ul>	Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière-Salée, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Saint-Esprit, Sainte-Luce, Trois-Ilets, Vauclin, Gros-Morne, Robert, et Lamentin

Les dossiers peuvent être récupérés auprès de la DAAF, ou des structures suivantes : Ananas Martinique, AVJT, GIE MHM, SICA2M, CHM, CODEM, FDSEA, OPAM, Syndicat des Apiculteurs Martiniquais, CTCS, Canne Union, SICA St Jacques, SCACOM, UEBB, Banamart, Chambre d'Agriculture. Il est également disponible sur le site de la DAAF : [www.dAAF972.agriculture.gouv.fr](http://www.dAAF972.agriculture.gouv.fr)

Les exploitants agricoles concernés ont **jusqu'au 15 mars 2016 inclus** pour remplir et déposer en DAAF, ou auprès d'une des structures listées ci dessus, leur dossier de demande d'indemnisation.

Il est rappelé que seuls les exploitants agricoles ayant effectué une déclaration de surface en 2015 et étant affiliés à la CGSS comme exploitant agricole pourront déposer un dossier (voir le formulaire de demande d'aide pour plus d'information).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Mme Grapindor au 05. 96.71.20.87.

### Contact réservé aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - [nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr](mailto:nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr)

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – [ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr) 1/1